

CONTRAT DE LA PENSION CHEZ LA LOUVE

Conclu entre la responsable de la pension et le propriétaire du **chien**

Nom :
Adresse :
Ville : **Code Postal :**
Téléphone :
E-Mail :

Nom du chien :
Race : **Sexe :**
Tatouage ou puce :

Nom du chien :
Race : **Sexe :**
Tatouage ou puce :

Date et heure d'arrivée :
Date et heure de départ :

Nombre de jours de présence : x = €

Prescription vétérinaire : ☐ OUI ☐ NON

Tarif :
Observations :

Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des tarifs et accepter les conditions générales de l'accueil de mon chien qui sont spécifiées ci-contre.

Écrire « Lu et approuvé » en précisant la date

Signature du propriétaire

CONDITIONS GÉNÉRALES

Horaires d'accueil : Sur RDV de 8h à 12h et 14h à 18h

1. Tout chien entrant devra être vermifugé, et muni de sa carte d'identification, et de son carnet de vaccination, selon les prescriptions vétérinaires garantissant l'immunité contre la maladie de Carré, Hépatite contagieuse, Leptospirose, Parvovirose, TOUX DU CHENIL, etc ...

2. Tous les soins médicamenteux nécessaires au chien devront être signalés le premier jour de la prise en charge. Les médicaments devront être mis à la disposition et seront distribués sans supplément de facturation. Ne pourront être distribués que les médicaments prescrits par un vétérinaire et sur ordonnance.

3. Pour les chiens de 1ère et 2ème catégories, la récépissé de la Mairie du domicile du propriétaire est **obligatoire** accompagné de tous les documents requis en cours de validité (carte d'identification, cerfa rage, attestation d'assurance).

4. La nourriture des chiens est de la gamme **FRISKIES** ou **BREKKIES**, ce qu'accepte le propriétaire. Toute nourriture spécifique apportée par le propriétaire et distribuée au chien n'entraînera ni coût supplémentaire, ni réduction de prix.

5. **Tarifs du 01/01/2023 au 31/12/2023 :** 18€/j pour un chien et 32€/j pour deux chiens. La tarification démarre le jour d'entrée. Le dernier jour n'est pas facturé si la sortie a lieu avant 09H00. Si l'heure d'arrivée ou de départ de votre animal est située en dehors des horaires d'ouverture, une journée supplémentaire sera facturée.

6. Le propriétaire s'engage à régler le séjour au plus tard en fin de séjour, au tarif convenu dans le contrat.

7. Sauf mention contraire du propriétaire, les chiens sortent par deux par affinité, sous surveillance. La pension ne sera pas tenue pour responsable des blessures consécutives à une bagarre entre deux chiens, si le propriétaire n'a pas signalé explicitement que son chien doit sortir seul. Il est à noter que les bagarres sont rares, et que les chiens préfèrent évidemment jouer entre eux.

8. Les chiennes en chasse sont admises à condition que le propriétaire nous ait signalé l'état ou l'état prochain de chaleur de la femelle. Dans le cas contraire, le maître ne pourra nous tenir responsable des éventuelles conséquences ultérieures.

9. La pension n'accepte pas les chiens atteints de maladie contagieuse et se réserve le droit de refuser les chiens agressifs.

10. Si le chien n'est pas réclamé, il sera considéré comme abandonné. Le chien sera remis au refuge SPA, sans préjudice des sommes dues. Le propriétaire s'expose alors aux poursuites.

Je, soussigné, déclare avoir pris connaissance des conditions générales et autorise la responsable de la pension à faire intervenir son vétérinaire en cas de besoin et, ce, à mes frais, sur simple présentation des factures.

Je décharge la responsable de la pension de toutes responsabilités en cas d'incident imprévisible (blessure, épidémie, crise cardiaque, vieillesse, fugue ...).

Je déclare mon chien identifié et à jour de vaccination.